

CREDIT AGRICOLE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

*Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 –
33ème résolution*

Forvis Mazars SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital du € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S au capital de €2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 – 33ème résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires que le conseil d'administration déterminera parmi les dirigeants mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,1% du capital social au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration ; étant précisé que ce plafond est autonome et distinct des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisées par les autres résolutions soumises à la présente assemblée générale ou à des assemblées générales antérieures.

Votre conseil d'administration vous précise que :

- l'attribution définitive des actions attribuées gratuitement sera notamment soumise en totalité à l'atteinte de conditions de performance fixées par lui-même ;
- la présente autorisation (i) ne mettra pas fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale réunie le 17 mai 2023 aux termes de sa trentième résolution pour la partie concernant les bénéficiaires qui ne sont pas des dirigeants mandataires sociaux de la société ; et (ii) se substituera à l'autorisation donnée par ladite assemblée aux termes de sa trentième résolution pour la partie concernant les bénéficiaires qui sont des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une période expirant concomitamment à l'autorisation donnée dans la trentième résolution de l'assemblée générale réunie le 17 mai 2023, soit le 17 juillet 2026, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les dirigeants mandataires sociaux de votre société.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 – 33ème résolution

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

PricewaterhouseCoopers Audit

Digital signature by
Hervé Hélias
Signed by : Hervé HÉLIAS
Heure de signature : 18 avril 2025 | 13:54 CEST
DocuSign O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153
C: FR
Emetteur: CertEurope eID User
9A8DDE6F457F4FEB8CD7FB541E2D1A7A

Digital signature by
Jean Latorzeff
Signed by : JEAN LATORZEFF
Heure de signature : 18 avril 2025 | 15:19 CEST
DocuSign O: FORVIS MAZARS SA, OU: 0002 784824153
C: FR
Emetteur: CertEurope eID User
334D0CB880CA1463069F9148001086516

Digital signature by
Agnès Husscherr
Signed by : AGNES HUSSHERR
Heure de signature : 18 avril 2025 | 12:41 CEST
DocuSign O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672066483
C: FR
Emetteur: BE-Y SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2
3A2F5EC3158/42B0B9847762/CAB1A8F

Digital signature by
Bara Naija
Signed by : BARA NAJJA
Heure de signature : 18 avril 2025 | 12:05 CEST
DocuSign O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672066483
C: FR
Emetteur: BE-Y SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2
CE2D444D060841828F8988064E943883

Hervé Hélias

Jean Latorzeff

Agnès Husscherr

Bara Naija

CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2025 – 33ème résolution

Page 2